

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026 / 2027**DROITS DE L'ADHÉRENT**

L'adhérent bénéficie de **30 cours collectifs** sur la saison hors période de vacances scolaires, jours fériés et fermeture exceptionnelle la semaine du 6 au 12 Mai 2024. **Les cours commencent le Lundi 14 Septembre 2026 et se terminent le Vendredi 11 Juin 2027.** Le planning est donné à titre indicatif lors des inscriptions mais peut être modifié suivant les inscriptions réelles effectuées. En cas de fermetures occasionnelles dues à des événements indépendants de notre fait, tel qu'une épidémie, catastrophe naturelle, ou par décision nationale ou préfectorale, Duo Dance n'étant pas responsable, aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé par les adhérents. Dans ce cas des dispositions seront mises en place pour compenser les cours non effectués pendant la ou les période(s) de fermeture(s) imposée(s). L'adhérent peut s'il le souhaite également participer aux spectacles, gala, démonstrations et événements organisés par l'association sur le lieu d'activité de Duo Dance ou à l'extérieur.

LA DATE DU GALA SERA ANNONCÉE COURANT DU PREMIER TRIMESTRE DE COURS.

INSCRIPTION & COTISATION

Les cours sont ouverts à partir de 4 ans. Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir : **LE QUESTIONNAIRE MÉDICAL** ou un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer la danse, ainsi qu'une **ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE** (aucun cours ne pourra être commencé sans ces 2 documents), ainsi que 20 € de frais d'adhésion. La cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est due quel que soit le nombre de cours pris dans l'année, et sera encaissée durant le premier trimestre de la saison sportive. **Toute saison commencée est due dans sa totalité.** Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis sur présentation d'un certificat médical pour cause de santé réelle ou un déménagement.

A l'inscription, en début de saison, les compétiteurs doivent également s'acquitter de leur licence fédérale. Celle-ci délivrée par la Fédération Française de Danse à laquelle l'école de danse est affiliée leur permettra de participer aux compétitions.

TENUE ET REGLES DE COURS

Les élèves sont tenus d'avoir une tenue et des chaussures spécifiques à la pratique de la danse (**OBLIGATOIREMENT NOIRE** et chaussures de danse sportive pour les cours compétiteurs et enfants). Elle varie selon la discipline et est décidée par chaque professeur du centre de danse. Cette tenue est obligatoire. Chaque élève doit se présenter en cours avec une coiffure soignée (queue de cheval ou chignon pour les cours de danse sportive). Pour des raisons d'hygiène, les chaussures utilisées pour les cours doivent être impérativement réservées à cet usage. Si les chaussures ou baskets sont portées à l'extérieur, elles ne pourront plus être utilisées dans le studio de danse. Pour toutes les disciplines, les téléphones portables, chewing-gum ou bonbons sont interdits. Tout élève se présentant à son cours sans respecter ces règles se verra dans l'obligation de n'assister au cours qu'en tant que spectateur. Pendant les cours, le professeur de danse n'est pas tenu à la surveillance des effets personnels de ses adhérents. En cas de vol, **l'association décline toute responsabilité.**

ASSIDUITÉ

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre exceptionnel. **Toute absence doit être justifiée** et signalée par mail à l'adresse suivante : duodance44@gmail.com, ou par SMS au 07.49.29.80.98. En cas d'absences régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'en observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur retour. La participation de l'élève au gala peut être remise en question par le professeur ou la directrice artistique, si celui-ci présente plus de 3 absences entre le début de l'apprentissage du tableau et la date du spectacle, pour maintenir une harmonie du niveau du groupe.

PONCTUALITÉ ET HORAIRE

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est pas toléré, le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. L'heure indiquée sur le planning correspond au début du cours et non à l'arrivée de l'élève, c'est pourquoi nous vous demandons d'arriver suffisamment tôt afin de laisser le temps à l'élève de se changer si besoin. Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu. DUO DANCE n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours ni à l'extérieur du studio à quelque moment que ce soit. Les enfants ne doivent pas quitter la salle sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'école. **La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours.**

DROIT A L'IMAGE - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Toute diffusion de vidéos et/ou photos des cours de danse par les élèves est strictement interdite. Seuls les professeurs sont autorisés à filmer les cours afin de les utiliser à des fins d'enseignement (révisions de chorégraphies par exemple). Les vidéos réalisées par les professeurs pourront être envoyées sur le groupe WhatsApp mais seuls les élèves faisant partie du cours concerné pourront les visionner. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le centre s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles.

COURS PARTICULIERS

Les cours particuliers sont accessibles à TOUS et durent 45 min. Si un cours n'est pas annulé ou modifié au minimum **24 H avant la date prévue, il sera comptabilisé et facturé.** Les cours particuliers fonctionnent sous les mêmes règles que les autres cours de l'école.

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'accueil du centre DUO DANCE et sera consultable par tous. Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur.